

Initiatives ministérielles

voulus. C'est tout à fait humain. Ils s'inquiètent davantage des intrigues de bureau et ces dernières conduisent rarement à un bon rendement et à une meilleure compétitivité.

Il n'y a rien de mal à donner à des personnes un certain sentiment de sécurité, afin qu'elles puissent consacrer toutes leurs énergies à leur travail, qu'elles aient confiance en leur avenir, qu'elles puissent viser des promotions, qu'elles aient le sentiment d'appartenir à un service qui va être encore là dans un an et qu'elles soient ainsi en mesure d'apporter leur contribution à long terme. C'est là le type de moral et d'esprit qu'on retrouve dans les sociétés compétitives du monde entier.

Prenez le cas des Japonais. Ils savent que leur emploi est garanti à vie, qu'ils vont recevoir la formation voulue et qu'on va les aider à accroître leur compétitivité et à devenir les plus compétitifs du monde. Dans ces circonstances, ils sont prêts à se sacrifier, car ils font partie d'une organisation et ils ont une certaine sécurité d'emploi.

Ainsi, pourquoi ne pas préférer la carotte au bâton dans le cas de nos employés? Pourquoi ne pas leur assurer une certaine sécurité et leur donner le sentiment qu'ils font partie d'une organisation à laquelle ils peuvent apporter une contribution importante? C'est ce qui va permettre d'accroître le moral des employés et de les rendre plus efficaces, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

Mon collègue soulève ensuite une autre question au sujet des différences dans les taux de rémunération selon que les gens vivent dans une région ou une autre du pays. C'est là l'un des grands dilemmes qui se posent au Canada. Je n'ai pas de solution à proposer. Ainsi, nous savons que le coût de la vie est beaucoup plus élevé dans le nord du pays. C'est pourquoi, il y a un certain nombre d'années, nous avons offert dans la Loi de l'impôt sur le revenu certains avantages aux habitants du Nord, car nous étions conscients que ces gens devraient supporter un fardeau injuste, notamment le coût élevé du carburant, et le reste. Ainsi, nous avons, au fil des ans, essayé de tenir compte des iniquités causées simplement par le lieu de résidence et les variations dans le coût de la vie.

Je ne prétends pas que nous avons trouvé des solutions justes et équitables pour toutes les personnes touchées. Cependant, c'est là un problème auquel nous devons faire face tout comme nous reconnaissons que dans cer-

taines régions du pays, les chances économiques sont peut-être moindres que dans le centre du Canada et nous devons alors trouver des moyens pour permettre à ces gens de jouer un rôle utile dans notre société, avec sécurité et dignité.

Ainsi, en conclusion, je pense que cela fait partie des problèmes que nous devons toujours affronter en tant que Canadiens à travers les millénaires. Cependant, nous prendrons les engagements nécessaires et déploierons les efforts voulus pour assurer une certaine équité, car nous sommes un peuple généreux et nous croyons qu'un Canada uni est plus fort qu'un Canada déchiré.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Gander—Grand Falls de sa question sur les taux régionaux. J'ai été très étonné de constater que c'est un député de Toronto qui, dans la deuxième partie de sa réponse, a fait une sorte de déclaration, mais il n'a peut-être pas souscrit au principe autant que je l'aurais souhaité, étant donné que je connais ses antécédents intéressants en politique nationale et provinciale. J'ai écouté son discours et suis demeuré assis ici toute la matinée, dans l'espoir de vous faire part de quelques réflexions et d'ajouter une autre dimension à ce débat.

J'étais député de la Chambre lorsque le projet de loi sur les relations de travail dans la fonction publique de 1966 a été débattu dans cette enceinte. Je vais me reporter, si je peux attirer l'attention du Président à un moment donné au cours du débat de cet après-midi, à quelques observations qui ont été faites au sujet de ce qui aurait pu se produire lorsque nous avons créé, à l'époque, un précédent assez incroyable en accordant le droit de grève aux fonctionnaires.

J'ai une question à poser au député qui vient de prendre la parole. J'ai écouté le débat et en ai regardé une bonne partie à la télévision, car nous continuons d'avoir ce problème déplorable. Franchement, comme le *Citizen* et presque tout le monde à l'extérieur d'Ottawa l'ont dit: les deux parties ont les mains sales.

Voici ma question et je n'ai pas entendu beaucoup de députés aborder cela: le député en impute-t-il la responsabilité aux taux de traitement régionaux? Je peux comprendre cela, bien que j'en sois un peu déçu. Je voudrais lui demander ce qu'il pense du droit de grève dans la fonction publique, par opposition à l'arbitrage obligatoire.